

Domaine spécialisé Armes, explosifs et commerce
 Case postale
 3001 Berne
 +41 31 638 60 60
 www.police.be.ch

Extrait des directives pour le passage et l'évaluation des examens pour la patente de commerce d'armes

Art. 2 al. 3 du règlement 514.544.1 du 21 septembre 1998 (Etat 01.01.1999)

Examen théorique	
Durée	<ul style="list-style-type: none"> 60 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Vérification des connaissances sur la législation sur les armes, le matériel de guerre, le contrôle des biens, les toxiques et la chasse; Vérifications des connaissances sur les types d'armes et de munitions et leur manie-ment; Vérification des connaissances de base en balistique
Evaluation/Points	<ul style="list-style-type: none"> Chaque réponse juste = 1 point chaque réponse incomplète ou fausse = 0 point Total possible de 45 points; l'examen partiel est considéré comme réussi à partir de 40 points.
Transmission des résultats	<ul style="list-style-type: none"> A la fin de l'examen sous forme d'une attestation.
Documents d'examen	<ul style="list-style-type: none"> Tous les documents d'examen restent en possession de l'organisateur des examens.

Examen pratique	
Durée	<ul style="list-style-type: none"> 90 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Vérification des connaissances sur les armes à feu et des armes autres que des armes à feu, notamment la manipulation, le fonctionnement et le système d': <ul style="list-style-type: none"> armes d'ordonnance CH armes de sport armes de chasse armes à feu automatiques armes interdites armes anciennes armes à air comprimé- et au Co₂ armes soft air armes d'alarme et armes factices Vérification des connaissances sur: <ul style="list-style-type: none"> les couteaux les objets dangereux les accessoires d'arme les munitions
Matériel mis à disposition par l'organisateur	<ul style="list-style-type: none"> Armes à feu, armes autres que des armes à feu et engins selon les objectifs
Evaluation/Points	<ul style="list-style-type: none"> Chaque réponse juste = 1 point Chaque réponse partielle = 0.25 point Chaque réponse fausse = 0 point Total possible de 85 points; l'examen est considéré comme réussi à partir de 68 points..
Transmission des résultats	<ul style="list-style-type: none"> A la fin de l'examen sous forme d'une attestation.
Documents d'examen	<ul style="list-style-type: none"> Tous les documents d'examen restent en possession de l'organisateur.